

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 1/15/2019
Date de révision: 2022-01-03
Version : ACE-262-2022a

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PRO-SET® ACE-262 Hardener
Code du produit : ACE-262, ACE-262-1, ACE-262-2, ACE-262-4, ACE-262-G
Catégorie chimique : Mélange polyamine

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

1.3. Fournisseur

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 888-377-6738 or 989-684-7286
www.prosetepoxy.com

Distributeur

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Acute Tox. 4 (Voie orale)
Skin Corr. 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Aquatic Acute 3
Aquatic Chronic 3

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

: Danger

Mentions de danger (GHS) :

: Nocif en cas d'ingestion

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Peut provoquer une allergie cutanée

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS) :

: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Autres dangers non classés : Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.4. Toxicité aiguë inconnue

37 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Triméthylhexane-1,6-diamine	Triméthylhexane-1,6-diamine Triméthylhexaméthylènediamines	n° CAS: 25620-58-0	10 – 30
Alcool benzylique	Alcool benzylique alcool benzylique	n° CAS: 100-51-6	10 – 30
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) Cyclohexane, 1,3-bis(aminométhyl)- / Cyclohexane-1,3-diylbis(méthylamine) / 1,3-Cyclohexanebis(méthylamine) / 1,3-Di(aminométhyl)cyclohexane / 1,3-Bis(aminométhyl)cyclohexane / 1,3-Bis(méthylamine)cyclohexane / 1,3-bis(aminométhyl)cyclohexane	n° CAS: 2579-20-6	10 – 30

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine, Phenol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymer with 2-(chlorométhyl)oxirane and 1,3-cyclohexanediméthanamine / Epichlorohydrin/1,3-bis(aminométhyl)cyclohexane/bisphénol A copolymer / Polymer of 2-(chlorométhyl)oxirane/cyclohexane-1,3-diylbis(méthanamine)/4,4'-(isopropylidène)diphénol	n° CAS: 60112-98-3	10 – 30
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine, Reaction product of 4,4'-(1-méthyléthylidène)bisphénol, polymer with chlorométhyl oxirane and triméthylhexaméthylènediamine isomers / Phenol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymer with 2-(chlorométhyl)oxirane, reaction products with 2,2,4(or 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine / Phenol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymer with (chlorométhyl)oxirane, reaction products with 2,2,4(or 2,4,4)- triméthyl-1,6-hexanediamine / Reaction products of [polymer of 4,4'-(propane-2,2-diyl)diphénol/2-(chlorométhyl)oxirane] with 2,2,4-triméthylhexane-1,6-diamine	n° CAS: 111850-23-8	3 – 7
3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine)	3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine) Diethylene glycol, di(3-aminopropyl) ether / 3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine) / Propan-1-amine, 3,3'-[oxybis(2,1-ethanediyloxy)]bis / Diethyleneglycol bis(3-aminopropyl) ether / 1-Propanamine, 3,3'-[oxybis(2,1-ethanediyloxy)]bis- / 1,13-Diamino-4,7,10-trioxatridecane / Di(3-aminopropyl) ether of diethylene glycol / 1-Propanamine, 3,3'-[oxybis(2,1-ethanediyloxy)]bis / 1-Propanamine, 3,3'-(oxybis(2,1-ethanediyloxy))bis- / 4,7,10-Trioxa-1,13-tridecanediamine / BIS-AMINOPROPYL DIGLYCOL / diethylene glycol bis(3-aminopropyl) ether	n° CAS: 4246-51-9	1 – 5
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) Decanedioic acid, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) ester / Decanedioic acid, 1,10-bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) ester / Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) sebaçate / Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) decanedioate / Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sebaçate / PENTAMETHYL PIPERIDINYL SESUISEBACATE	n° CAS: 41556-26-7	0,1 – 1,5

Remarques : L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines. Phénoliques. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux cellulosiques. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.
-------------------	--

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Température de conservation : 40°F (4°C) - 90°F (32°C).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Pas d'informations complémentaires disponibles

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Alcool benzylique (100-51-6)	
AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
AIHA-WEEL	10 ppm
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine (111850-23-8)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL Ceiling	1 mg/m ³ CELING
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine) (4246-51-9)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire:
Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Limpide
Odeur	: semblable à l'ammoniac
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

pH	: 12,28
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204 °C)
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) Estimation basée sur des produits similaires.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,99
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 108 mm ² /s @ 68 °F (20 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: SBE-160 / ACE-262: 10.38 g/L (0.09 lbs/gal); SBE-163 / ACE-262: 10.38 g/L (0.09 lbs/gal); SBE-166 / ACE-262: 11.03 g/L (0.09 lbs/gal)
Densité apparente	: 825 lb/gal (0.99 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés. Un chauffage externe ou un auto-échauffement pourrait entraîner une augmentation rapide de la température et de la pression. Si une telle condition devait se produire dans un tambour, celui-ci pourrait se dilater et se rompre violemment.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines. Phénoliques.

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Ingredient Name	CAS#	LD ₅₀ Oral	LD ₅₀ Dermal	LC ₅₀ Inhalation
Triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	910 mg/kg	Pas de données	Pas de données
Alcool benzylique	100-51-6	1620 mg/kg	Pas de données	>4.18 mg/l 4 h aerosol
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	2579-20-6	700-780 mg/kg	1700 mg/kg	Pas de données
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine	60112-98-3	Reportez-vous aux données du 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)		
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	111850-23-8	Pas de données	Pas de données	Pas de données
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Pas de données	Pas de données	Pas de données

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

pH: 12,28

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 12,28

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Alcool benzylique (100-51-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Danger par aspiration : Non classé

PRO-SET® ACE-262 Hardener	
Viscosité, cinématique	108 mm ² /s @ 68 °F (20 °C)

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 - Poisson [1]	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 - Crustacés [1]	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)
CL50 - Poisson [2]	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
NOEC chronique poisson	48897 mg/l Organismes de test (Espèces): Autre: Durée: '30 d'

1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
CL50 - Poisson [1]	130 mg/l Organismes de test (Espèces): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	33,1 mg/l Organismes de test (Espèces): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	65,4 mg/l Organismes de test (Espèces): Daphnia magna

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)	
CL50 - Poisson [1]	0,97 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])

Nom	Identificateur de produit	Écotoxicité
Triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Alcool benzylique	100-51-6	Non classé
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	2579-20-6	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine	60112-98-3	Reportez-vous aux données du 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	111850-23-8	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

12.2. Persistance et dégradabilité

PRO-SET® ACE-262 Hardener	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PRO-SET® ACE-262 Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,77 (à 23 °C)

Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,37 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

PRO-SET® ACE-262 Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.
Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735
N° ONU (IMDG) : 2735
N° UN (IATA) : 2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a. (1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine))
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine))
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Département des transports (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Classe (DOT/TMD) : 8
Étiquettes de danger (DOT/TMD) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)

U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

Alcool benzylique (100-51-6)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 01/03/2022
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



PRO-SET® ACE-262 Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Danger pour la santé NFPA

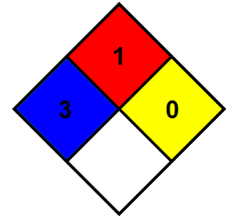
: 3 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical

Inflammabilité

: 1 Danger léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)

Physique

: 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Indications de changement:

Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.